



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-36**

**FINANCES**

**16 - Affectation des résultats de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),  
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),  
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),  
Gérald VERGET (commune de Louvres).

## FINANCES

### 16 - Affectation des résultats de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2016 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

#### Analyse du compte administratif SAGE 2016

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	63 816,30 €	50 915,35 €	114 731,65 €
Dépenses	53 009,40 €	39 143,70 €	92 153,10 €
Résultat de l'exercice	10 806,90 €	11 771,65 €	22 578,55 €
Résultat antérieur	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €
Résultat total	33 031,60 €	-54 264,21 €	-21 232,61 €

Restes à réaliser	
Recettes	83 416,15 €
Dépenses	6 120,00 €
Solde	77 296,15 €

↑  
Besoin de financement

À affecter en réserves	
À reporter en fonctionnement	33 031,60 €

Solde de l'excédent

## FINANCES

### 16 - Affectation des résultats de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Considérant** que le compte administratif SAGE de l'exercice 2016 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 33 031,60 €,

**Considérant** que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2016 (- 54 264,21 €) en sachant qu'il y a un résultat positif des restes à réaliser d'un montant de 77 296,15 €,

**Considérant** qu'il n'y a pas de besoin de financement compte tenu des restes à réaliser

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1. Reporte** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 54 264,21 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2. Reporte** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 33 031,60 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 3. Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affectation de résultats.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.